

La Minerve



## AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 718 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX ET PRÉVOYANT UNE TARIFICATION ET UNE TAXE SPÉCIALE POUR DÉFRAYER LES COÛTS DE CONTRÔLE DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS AU LAC CHAPLEAU**

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023, le projet de règlement numéro 718 décrétant l'exécution de travaux et prévoyant une tarification et une taxe spéciale pour défrayer les coûts de contrôle du myriophylle à épis au lac Chapleau.

Le but de ce règlement est de débiter les travaux de contrôle du myriophylle à épis au lac Chapleau et d'imposer annuellement, pour une période de 5 ans à compter de 2023, une tarification et une taxe spéciale pour en défrayer les coûts.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 7 juin 2023.

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **Certificat de publication**

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 7 juin 2023, entre 13 h et 15 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7 juin 2023.

Suzanne Sauriol,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière